

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
~~~~~  
**COMMUNE DE VOLKSBERG**  
~~~~~

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11

**Séance ordinaire du 26 février 2015**  
**Sous la présidence de M. HAHN Roland**

**Date de convocation** : 17 février 2015

**Présents** : M. HAHN Roland (Maire) – Mmes et MM. CRIQUI Isabelle - DAESCHLER Christophe - DIEBOLD Gérard – EBY Ernest - EBY Sylvie – ENSMINGER Mélanie – ERDMANN Timotée - FORTMANN Jean-Georges – FROHN Thomas – JUND Philippe.

**Absents** : Néant.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014
- 2) Compte de gestion 2014
- 3) Compte administratif 2014
- 4) Affectation des résultats
- 5) Compte de gestion du lotissement 2014
- 6) Compte administratif du lotissement 2014
- 7) Compétence pour la délivrance des autorisations d'utilisation ou d'occupation des sols
- 8) Taxe sur la consommation finale d'électricité
- 9) Affectation du produit de la chasse à la C.A.A.A.67
- 10) Mode de paiement du loyer de la chasse
- 11) Demande de subventions
- 12) Bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- 13) Désignation des délégués à l'Association Foncière
- 14) Aménagement Rue du Stade (2<sup>ème</sup> tranche)
- 15) Location de salle lors du concert des Fanfares d'Eglise protestante
- 16) Fermeture de classe
- 17) Dépôt sauvage à l'aire de tri
- 18) Participation du comité de gestion – section Marché de Noël
- 19) Divers

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et remercie les personnes qui ont aidé à la mise en place des décors de Noël dans le village et des stands pour le marché de Noël. Il ouvre la séance à 20h00.

### 1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2014

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve**, sans réserve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2014.

### 2) Compte de gestion 2014

**Le Conseil Municipal**, après avoir constaté les mêmes résultats au compte de gestion qu'au compte administratif 2014, **approuve** à l'unanimité, le compte de gestion 2014 transmis par le Trésorier et présenté par le Maire.

### 3) Compte administratif 2014

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 présenté par le Maire qui avait quitté la salle durant le vote.

Le compte administratif fait apparaître pour l'année 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 246.921,83 €  
 Recettes de fonctionnement : 325.044,64 €  
 Excédent de fonctionnement : 78.122,81 €  
 Excédent de fonctionnement reporté : 60.535,80 €  
 Excédent de fonctionnement cumulé : 138.658,61 €

Dépenses d'investissement : 190.654,91 €  
 Recettes d'investissement : 98.981,78 €  
 Déficit d'investissement : 91.673,13 €  
 Excédent d'investissement reporté : 4.166,80 €  
 Déficit d'investissement cumulé : 87.506,33 €

**Résultat cumulé : Excédent : 51.152,28 €**

### 4) Affectation des résultats

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT Délibération prise en 2014 sur les résultats 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014  Dépenses Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVEST	4.166,80 €	0,00 €	-91.673,13 €	<u>24.000,00 €</u> 0,00 €	-24,000 €	-111.506,33 €
FONCT	60.535,80 €	0,00 €	78.122,81 €			138.658,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	138.658,61 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	111.506,33 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	27.152,28 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	27.152,28 €
Total affecté au compte c/1068 :	111.506,33 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### 5) Compte de gestion du lotissement 2014

Le **Conseil Municipal**, après avoir constaté les mêmes résultats au compte de gestion du lotissement qu'au compte administratif 2014 du lotissement, **approuve**, le compte de gestion 2014 du lotissement transmis par le Trésorier et présenté par le Maire.

#### 6) Compte administratif du lotissement 2014

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 du lotissement présenté par le Maire qui avait quitté la salle durant le vote.

Le compte administratif du lotissement fait apparaître pour l'année 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €  
 Recettes de fonctionnement : 0,00 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €  
 Recettes d'investissement : 0,00 €  
 Déficit d'investissement reporté : 18.582,00 €

**Résultat cumulé : Déficit : 18.582,00 €**

#### 7) Compétence pour la délivrance des autorisations d'utilisation ou d'occupation du sol

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'exercer la compétence de la commune pour la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol selon les dispositions de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les décisions prises par le Maire sont délivrées au nom de la commune ;

- de confirmer la délibération du 28 octobre 2014 qui décide :
  - de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
  - de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune ;
  - d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015. La redevance est fixée à 2,00 € par habitant et par an, avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020 ;
  - de résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **8) Taxe sur la consommation finale d'électricité**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 et notamment son article 18,

Vu la délibération du 29 décembre 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Alsace Bossue instituant la taxe sur la consommation finale d'électricité au coefficient 4,

Vu la délibération du 29 décembre 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Alsace Bossue décidant de reverser 99 % de son produit aux communes membres,

**Décide**, à l'unanimité, de demander le reversement de 99 % du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.

## **9) Affectation du produit de la chasse à la C.A.A.A. 67**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le loyer de la chasse, soit 6.200,00 €, à la cotisation « Accidents du Travail » de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin pour le paiement partiel de la cotisation foncière qui s'élève pour 2015 à 7.337,00 €.

## **10) Mode de paiement du loyer de la chasse**

Le Maire informe le conseil que le locataire de la chasse communale a demandé le paiement du loyer en deux versements égaux, le premier au plus tard le 1<sup>er</sup> avril et le deuxième au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Le cahier des charges prévoit cette possibilité de paiement par délibération du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré ;

Considérant que ce n'est pas le rôle de la commune d'avancer l'argent de la chasse affectée à la Caisse Accidents Agricole, réglé en totalité au mois d'avril ;

**Décide**, à la majorité, de refuser le paiement du loyer de la chasse en deux versements et maintient le principe du versement annuel au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

## **11) Demandes de subventions**

Aucune suite n'est donnée aux demandes de subventions déposées.

## **12) Bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015**

Le Conseil Municipal établit le bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

## **13) Désignation des délégués à l'Association Foncière**

Le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière et qu'il appartient au Conseil Municipal de proposer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de proposer la liste suivante :

### Membres titulaires :

- M. DAESCHLER Christophe
- Mme EBY Sylvie
- M. ERDMANN Timotée

### Membres suppléants :

- M. DIEBOLD Gérard
- M. EBY Ernest.

## **14) Aménagement Rue du Stade (2<sup>ème</sup> tranche)**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la notice de présentation de l'aménagement de la Rue du Stade 2<sup>ème</sup> tranche établie par le maître d'œuvre CV INGENIERIE pour le compte du SIVOM de Diemeringen et Environs.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'approuver la phase diagnostic et autorise le SIVOM de Diemeringen et Environs à poursuivre ce dossier et à faire réaliser les travaux.

## **15) Location de salle lors du concert des fanfares d'Eglise protestantes**

**Le Conseil Municipal**, après avoir ouï l'exposé du Maire, **décide**, à l'unanimité, la mise à disposition gratuite de la petite salle de la salle polyvalente à la Fédération des Fanfares d'Eglise protestantes qui désirent servir le verre de l'amitié à l'issue du concert de solidarité donné à l'église de Volksberg le 8 mars 2015 à 16 h 00.

## **16) Fermeture de classe**

Le Maire informe le conseil qu'au vu des effectifs scolaires à la prochaine rentrée, l'Inspection de l'Education Nationale prévoit une fermeture de classe au niveau du regroupement pédagogique intercommunal Volksberg-Waldhambach-Weislingen. Il est fort probable que l'école de Volksberg soit touchée par cette fermeture.

### **17) Dépôt sauvage à l'aire de tri**

Le conseil municipal a constaté un dépôt sauvage de sacs poubelles à côté des bennes à papier et verre situés à l'aire de tri à la sortie du village vers Weislingen. Ayant retrouvé des papiers à l'adresse d'un particulier de la commune, le conseil charge le Maire d'aviser cette personne de récupérer ses déchets dans les 72 heures ou de porter plainte à la gendarmerie si les déchets ne sont pas enlevés.

### **18) Participation du Comité de Gestion - section Marché de Noël**

Le **Conseil Municipal**, après avoir ouï l'exposé du Maire, **décide**, à l'unanimité, d'accepter le chèque de 1000,- euros du Comité de Gestion, section Marché de Noël, en participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

### **19) Divers**

Le Maire remercie le conseil pour son aide à l'organisation des différentes animations telles que la mise en place des décors du marché de Noël, de la fête de Noël des aînés et de la pose des abris et stands pour le brûle sapins.

Le groupe de bénévoles du marché de Noël étant en diminution, le Maire formule le vœu de trouver de nouveaux engagements pour renforcer l'équipe lors de la fabrication des décors du marché de Noël.

Aucun autre point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 22 h 45.

Les Conseillers municipaux :

Volksberg, le 10 mars 2015.

Le Maire :

HAHN Roland

